

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

APPEL AUX DONNS

Pour la restauration
de la chapelle Sainte-Anne
à Fouesnant

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/51328

MENTIONS LEGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Brest

55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 Brest Cedex 9
Tél. 02 98 04 86 28 - bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE FOUESNANT

Place du Général de Gaulle
CS 31073 - 29170 Fouesnant
Tél. 02 98 51 62 62
contact@ville-fouesnant.fr
www.ville-fouesnant.fr

Renseignements sur la restauration de la chapelle
services-techniques@ville-fouesnant.fr

Fouesnant
les Glénan

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



RELIGIEUX RURAL URBAIN MARITIME MILITAIRE TRANSPORT NATUREL



création graphique : Fondation du patrimoine Bretagne - novembre 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique



LA CHAPELLE SAINTE-ANNE A FOUESNANT

La construction de la chapelle Sainte-Anne, petit joyau niché dans un véritable écrin de verdure, date de 1685.

Cette charmante chapelle est classée au titre des Monuments Historiques depuis 1914, de même que son retable, construit en 1694. Les investigations menées sur l'édifice démontrent que la charpente et la toiture sont détériorées. La voûte lambrissée sera donc déposée et refaite à neuf. La maçonnerie et le retable doivent également être rénovés.

Au delà de la préservation d'un patrimoine bâti, il s'agit de faire perdurer les traditions et permettre la transmission d'un patrimoine vivant aux générations futures. En effet, la chapelle est un lieu de vie cher aux Fouesnantais. Elle accueille chaque année un pardon de grande importance, le dimanche suivant la Sainte-Anne en juillet, qui rassemble habitants et estivants lors d'une fête traditionnelle et familiale.

La restauration de la chapelle se fait en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Estimée à 1,3 million d'euros, elle va s'étendre sur cinq ans.

Malgré le soutien du Ministère de la Culture, de la Région Bretagne et du département du Finistère, une part importante du financement des travaux reste à la charge de la commune. C'est pourquoi, des mécènes sont sollicités, ainsi que les particuliers pour répondre à un appel à dons (avec 66 % de déduction fiscale) afin que chacun puisse participer au sauvetage de cette chapelle emblématique du Pays Fouesnantais.

Nous vous remercions par avance pour votre générosité et votre soutien pour la restauration de notre patrimoine.

Montant des travaux*	1.293.000€ HT
Montant des subventions*	804.000€
Part restant à la charge de la commune	489.000€ HT

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

► **FORMULE n°1 : jusqu'à 100€ (coût réel de 34€ après déduction fiscale)**

Reçu fiscal + Invitation à l'inauguration

► **FORMULE n°2 : de 100€ à 500€ (coût réel de 34€ à 170€ après déduction fiscale)**

Formule n°1 + remise du diplôme du mécénat populaire

► **FORMULE n°3 : à partir de 500€ (coût réel de 170€ après déduction fiscale)**

Formule n°2 + visite de chantier et rencontre avec l'architecte lors des travaux



OUI, JE FAIS UN DON POUR AIDER LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE-ANNE A FOUESNANT

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Voir la suite des mentions légales au verso.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/51328



► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : «Fondation du patrimoine, Chapelle Sainte-Anne à Fouesnant». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :
 sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____